

BULLETIN D'INFORMATION

CONTRAT LOCAL DE SANTE EST-BEARN



Numéro 1 / SEPTEMBRE 2019

Le CLS en quelques dates

Septembre 2017 : Proposition de la démarche par l'ARS aux trois collectivités.

Mars 2018 : Présentation du diagnostic de territoire réalisé par l'Observatoire Régional de Santé.

Mai-Juin : Engagement des conseils communautaires des 3 collectivités.

Juillet à Septembre 2018 : Recueil de données complémentaires au diagnostic auprès des acteurs du territoire.

Décembre 2018 : Recrutement d'une coordinatrice-animatrice du CLS.

Séminaire stratégique de lancement du CLS le 12 décembre.

Janvier 2019 : Validation des 4 axes stratégiques : accès aux soins et coordination, accompagnement à la perte d'autonomie, prévention et promotion de la santé, pour un environnement favorable à la santé.

Mars-Avril 2019 : 1^{er} séquence des groupes de travail.

Mai-Juin 2019 : 2nd séquence des groupes de travail.

« La santé ce n'est pas que l'affaire du médecin ! Il est possible d'agir sur notre mode de vie individuel et notre exposition environnementale pour influencer les conditions de notre état de santé »

UN CONTRAT LOCAL DE SANTE POUR L'EST-BEARN

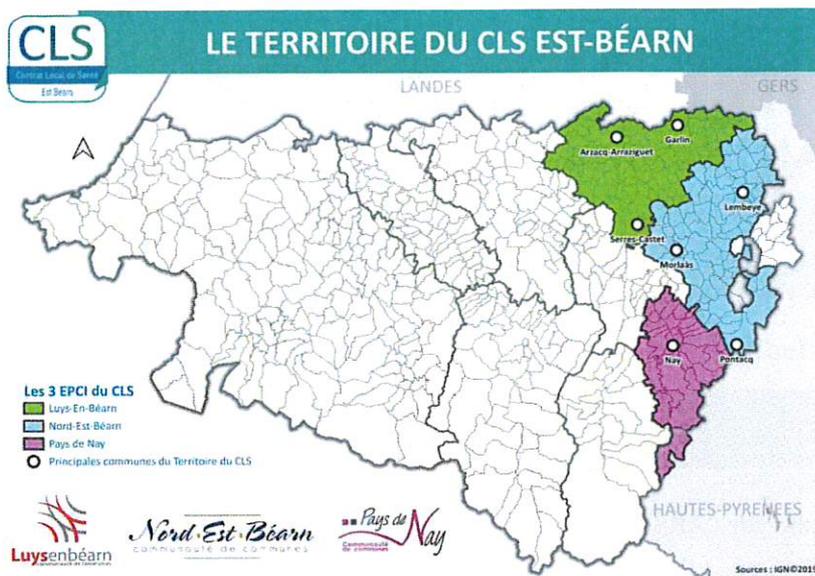
Une démarche pour mettre en place un Contrat Local de Santé (CLS) est actuellement en cours entre l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS) et les Communautés de communes des Luys en Béarn, de Nord-Est Béarn et du Pays de Nay : l'Est-Béarn. Ce bulletin d'information servira à présenter certaines actions qui seront mises en place durant le CLS et d'informer sur l'avancée du contrat.

Un CLS : c'est quoi ?

Un Contrat Local de Santé ou CLS est un dispositif porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des collectivités locales pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des actions spécifiques sur un territoire donné. C'est une déclinaison du Plan Régional de Santé qui prend en compte le projet local de santé du territoire tout en suivant les orientations nationales.



Numéro 1 / SEPTEMBRE 2019



Un CLS : ça sert à quoi ?

Un Contrat Local de Santé permet de favoriser la santé et le bien-être des habitants en prenant en compte l'ensemble des déterminants qui agissent sur cette santé et en favorisant la coordination des acteurs du champ et hors du champ de la santé et la cohérence avec des actions déjà menées.

« Un CLS c'est un plan d'actions en matière de santé à l'échelle du territoire »

Un CLS : ça dure combien de temps ?

Le CLS Est-Béarn devrait être signé fin 2019 pour une durée de trois ans. Les actions seront mises en œuvre dès 2020.



Qui fait quoi dans le CLS ?

- Le comité de Pilotage : c'est l'instance décisionnelle composée de l'ARS, des trois Communautés de communes et éventuellement de différents partenaires institutionnels.
- Le comité de suivi : c'est l'instance de réflexion composée par des représentants des collectivités.
- Les groupes de travail : composés des partenaires institutionnels, médicaux, sociaux, associatifs, d'élus et de citoyens. Ils sont en charge d'élaborer le plan d'actions.
- La coordinatrice-animatrice : c'est l'interface entre l'ARS, les Communautés de communes et les acteurs du territoire. Elle coordonne et anime les actions du CLS et la dynamique générale.
- Les acteurs locaux (associations, institutions, professionnels de santé...) sont associés à la démarche en tant que partenaires et/ou porteurs d'actions.

Des référents pour chaque
Communauté de communes

Communauté de communes des Luys en Béarn :

- M. Jean-Jacques Cérissère, vice-président en charge de la commission Personnes âgées et santé

- M. Jean-Bernard Cambayou, directeur du Pôle Economie de proximité et solidarités

Communauté de communes Nord-Est Béarn :

- M. Michel Chantre, vice-président en charge de la commission Affaires sociales

- Mme Julie Aubiès-Trouilh, Chargée de mission Lien Social, Culture et Sport

Communauté de communes du Pays-de-Nay :

- M Jean-Marie Berchon, vice-président en charge de la commission services aux personnes, action sociale et santé

- Mme Brigitte Courades Le Pennec, Coordinatrice Action sociale, Santé et Vie associative

Quels seront les thèmes abordés dans le CLS ?

Les actions déclinées dans le cadre du CLS portent sur la santé au sens large et global du terme. Quatre axes d'intervention ont été priorisés avec une attention particulière portée à la prévention et à la promotion de la santé et à la démographie médicale plutôt défavorable sur le territoire.



L'accès aux soins et coordination
L'accompagnement à la perte d'autonomie
La prévention et promotion de la santé
La santé environnementale

A noter!

Le diagnostic santé
du territoire Est-Béarn est
disponible sur le site
internet des trois
Communautés de communes.

Le plan d'actions est pensé en fonction d'une part des priorités du territoire et d'autre part en tenant compte de celles du Programme Régional de Santé (PRS). Les actions débuteront dans leur grande majorité à partir de 2020.

Quels sont les financements ?

Le CLS ne bénéficie pas de financements dédiés ou supplémentaires au niveau national. Les actions mises en œuvre sont donc financées soit par des appels à projets soit par les moyens mis en œuvre par les signataires et les partenaires.

Seul le financement d'un poste de coordination est pris en charge par l'ARS et les trois Communautés de communes.

Et maintenant, on en est où ?

Deux séquences de groupes de travail ont permis de réunir les acteurs, partenaires, élus pour échanger sur les grands axes stratégiques et les problématiques de santé priorisées.

A la suite des groupes de travail des fiches-actions vont être rédigées et un plan d'actions sera proposé au Comité de Pilotage en octobre. Chaque Communauté de communes validera ensuite ce plan d'actions.

La signature du CLS est attendue pour la fin de l'année 2019.

Des questions ?

Sophie Campet,
coordinatrice-animatrice
du CLS Est-Béarn :

07 85 50 69 51





Paroles d'élus

Jean-Jacques Cérisère,

Vice-Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn, en charge de la Commission santé et personnes âgées

« La synergie déployée entre élus, professionnels de santé, institutionnels divers, associations et société civile semble séduisante pour éviter des démarches dispersées qui se révèlent parfois malheureusement inopérantes. Dans notre Communauté de communes, nous avons identifié (entre autres) certaines lacunes dans le domaine de la couverture santé, des difficultés de recrutement pour les métiers d'aide à la personne, une insuffisance de moyens pour l'accompagnement des personnes à domicile, une offre de service de transport à la demande trop réduite, une quasi absence de mesures de prévention de la fragilité, une inquiétude face à la dégradation de la santé environnementale.

Il reste maintenant à dégager collectivement les enjeux prioritaires et à décliner les actions adéquates à planifier dans le temps »



Retrouvez toute l'actualité du CLS:
www.cclb64.fr/contrat-local-sante

Michel Chantre,

Vice-Président de la Communauté de communes Nord-Est Béarn, en charge de la commission Affaires sociales

« AGIR avec pour fil conducteur la proximité, pour faciliter l'accès à une offre de soins adaptée à tous les publics.

TRAVAILLER à faire se recouper les attentes et besoins d'un territoire rural et les objectifs du Programme Régional de Santé.

METTRE en place une stratégie de prévention sur tous les paramètres agissant sur la santé : nutrition, habitat, sport-santé, etc...

Voilà pour ma part 3 raisons d'implication de la Communauté de communes Nord-Est Béarn dans ce CLS »

Jean-Marie Berchon,

Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nay, en charge de la commission services aux personnes, action sociale et santé

« Pour le Pays de Nay le contrat local de santé sera une nouvelle étape. En effet nous travaillons déjà sur la santé avec la mise en place du dispositif PAIS qui, en lien avec les médecins généralistes, organise et facilite l'accès aux soins sur le territoire. On veut attirer les jeunes médecins et anticiper le prochain départ à la retraite de nombreux praticiens.

Avec le CLS on est dans une approche plus globale de la santé . Des besoins ont été répertoriés et nous avons des idées d'actions concrètes. Par exemple pour les personnes âgées et dépendantes en collaboration avec les EHPAD nous pouvons favoriser l'accès aux soins bucco-dentaires, le développement de la télémédecine, le soutien aux aidants.... Nous pouvons agir sur tout ce qui impacte la santé dans notre quotidien : l'alimentation des enfants, les bienfaits de l'activité physique, les questions de parentalité, d'éducation, les problématiques d'addiction, des actions à destination des ados... ».